PrÉsidence

de la Paris, le 16 juin 2016

République

NOTE

 à Monsieur le Président de la République

 ----

s/c de Monsieur le Secrétaire General

***Objet : interdiction des manifestations***

* Nul doute que les images de violence mardi ont profondément choqué l’opinion, et que la dégradation de l’hôpital Necker émeut. **Il paraît cependant risqué de vouloir s’appuyer sur un « effet Necker » pour retourner l’opinion contre la CGT et justifier l’interdiction des manifestations**.
* Menacer d’interdire des manifestations est un message à **forte portée symbolique, surtout dans un contexte où revient un sentiment d’étouffement de la parole et de doutes sur le fonctionnement de la démocratie** (cf. note sur la perception du climat social).

Il est probable que, interrogée pour ou contre, l’opinion approuvera : le chaos semble trop proche, et la sécurité passe avant tout. Mais **elle verra dans cette obligation d’avoir à choisir entre contenir les violences et garder la possibilité de protester un constat d’échec**.

* Mieux vaudrait, dans ce cas, **éviter de justifier cette interdiction par le comportement de la CGT**.

Il n’y a pas besoin de la décrédibiliser encore plus : elle l’est déjà, les gens en ont une très mauvaise image. Mais ce n’est pas leur sujet : **les Français sont persuadés que ce qu’il se passe (y compris Necker) est notre échec et non celui de la CGT**.

Ils aspirent à **sortir du sentiment depuis des semaines d’être écrasés entre deux intransigeances dont aucune ne se semble plus se soucier d’eux** ni des dégâts collatéraux de leur combat frontal. Renvoyer sans cesse à ce combat nous enferme dans ce récit ; risque de conforter le sentiment d’autoritarisme en résonnant davantage avec le 49-3 qu’avec la nécessité de maintenir l’ordre (« ils interdisent car ils ne veulent pas discuter ») ; et peut *in fine* être de nature à compromettre le discours d’une réaction sans mollesse mais sans panique.

* En revanche en l’état de tensions et d’attentes d’apaisement, **l’argument de l’épuisement des forces de l’ordre, indépendamment de la CGT et de l’épisode Necker, paraît compréhensible**.

Si interdiction il y a, ce pourrait être audible par l’opinion et permettre de tempérer le débat : compte-tenu des multiples fronts, l’Euro, la menace terroriste et des mois d’urgence sur le terrain, les forces de l’ordre sont épuisées et il n’est temporairement pas possible d’assurer la sécurité de grandes manifestations. Cela permettrait également **d’insister sur le caractère conjoncturel** (contexte particulier sans rapport avec la CGT) et **d’éloigner les interprétations de principe** (nous ne cherchons pas à bâillonner) donc limiter les résonnances avec les autres sujets, dangereuses en termes d’opinion.

 Adrien ABECASSIS